

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSEES :

Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC **Conseillères Municipales.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

19 – 27 Juin 2015

CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE- TARIFICATION AUX FAMILLES – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

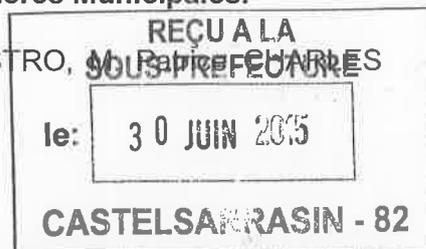
Rapporteur : Mme GASC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle tarification des Accueils de Loisirs Associé aux Ecoles (ALAE) pour l'année scolaire 2015 / 2016, conformément à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueils de Loisirs sans hébergement » signée entre la C.A.F du Tarn et Garonne et la Mairie de Moissac

Pour la pause méridienne, le coût des activités ALAE est fixée à 0,20 € par séance.

Pour les activités ALAE du soir (de 16h00 à 18h15) le coût des activités ALAE est fixée à 0,50 € par séance

NB : 1 séance = présence de l'enfant sur le temps du soir soit à partir de 16h00.



Cette nouvelle tarification fait suite au bilan sur le fonctionnement des ALAE pour l'année scolaire 2014-2015 .Il est proposé de passer d'un paiement effectué après la prestation à un paiement avant la prestation afin de réduire le nombre d'impayés. Ainsi, les familles paieront les prestations demandées à l'inscription de l'enfant selon les modalités définies dans le règlement intérieur des ALAE municipaux.

Rappel :

Article 3 : Engagement du gestionnaire

- Au regard du public visée par la présente convention
Le gestionnaire s'engage à offrir un service de qualité à tous, répondant aux besoins du public, en recherchant sa participation et en respectant les règles de confidentialité.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les tarifications ci-dessus, demandées aux familles.

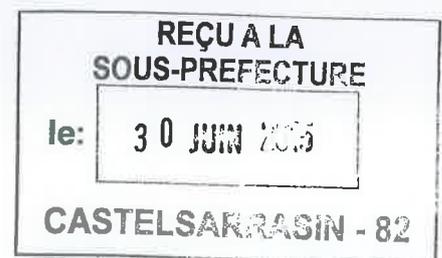
Pour copie conforme

Moissac le 29 juin 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :